vaux, qui se trouvaient dans la cale, durent être abandonnés et furent noyés.

C'est en vain que six remorqueurs, envoyés par le service de la navigation, s'efforcèrent, à l'aide de câbles, de dégager l'*Africain*. On décida alors de l'alléger de sa cargaison. Cette opération, qui a commencé ce matin, avait attiré plusieurs centaines de curieux sur les deux rives de la Seine. Elle demandera quarante-huit heures environ.

Le propriétaire de l'*Espérance* était assuré ; mais le marinier qui le pilotait, et qui est marié et père de famille, perd tout son mobilier.

La disparition d'un jeune garçon. — Le fils de M. Pieri, concierge du Palais de justice, âgé de treize ans, a quitté son domicile avant-hier et depuis ses parents désolés n'ont plus eu de ses nouvelles. La préfecture de police a ouvert une enquête sur cette disparition. Elle a abouti ce matin à la conclusion suivante : le petit garçon avait acheté une ligne pour aller pêcher ; on a des raisons d'admettre qu'il s'est livré à ce divertissement sur les bords de la Seine et qu'il est tombé à l'eau où il s'est noyé. Toute idée de crime est écartée par le service de la Sûreté.

Meurtre d'une fille galante. — Nous avons relaté les circonstances dans lesquelles une fille galante, Suzanne Michel, avait été trouvée blessée mortellement d'une balle de revolver, le 19 juillet dernier, 42, rue de Paris, à Vincennes. Les soupçons s'étaient tout d'abord portés sur un jeune homme avec lequel elle avait passé une partie de la journée et de la nuit et qui portait sur lui des papiers de militaire permissionnaire. Après une enquête approfondie, M. Gaubert, commissaire de police, a abandonné cette piste et a mis, hier, en état d'arrestation l'ami de la fille Michel, un jeune homme de vingt ans, Jules Ramier, sur lequel pèsent des charges graves.

Ramier appartient à une famille des plus honorables. Son père est un ouvrier retraité de la carboucherie de Vincennes. Il y a trois mois environ, ce jeune homme fit la connaissance de Suzanne Michel, abandonna tout travail, et obligea la jeune femme à se livrer à la prostitution. Il a été établi que, la nuit du crime, il s'était fait offrir des consommations par l'amant de passage de Suzanne ; après quoi il était parti, le dernier, en compagnie de la jeune femme. Enfin, on a trouvé chez M. Couvrex, hôtelier, rue du Terrier, à qui Ramier l'avait confié, un revolver à six coups dont une des balles avait été tirée. Or le projectile extrait à l'autopsie du corps de la victime est de tous points semblable à ceux de cette arme. Ramier proteste de son innocence. « Ce n'est pas moi, dit-il, qui ai fait le coup ; vous verrez avant peu que le vrai coupable sera découvert. » En dépit de ses dénégations il a été envoyé au Dépôt et mis à la disposition de M. Hastron, juge d'instruction.

La « chasse aux renards ». — Un ouvrier cimentier travaillant chez M. Piketty, 88, quai de la Rapée, a été assailli hier soir, au moment où il quittait son travail, par un groupe de grévistes.

Les agents ont dû intervenir pour dégager le malheureux et ont opéré six arrestations.

Après interrogatoire, M. Boutineau, commissaire de police, a remis en liberté quatre des agresseurs. Les deux autres ayant été trouvés porteurs de revolvers, ont été consignés à la disposition de la justice.

Magasins incendiés. — On nous télégraphie de Roubaix qu'un incendie a détruit, la nuit dernière, une partie des magasins de M. Alfred Dereux, négociant en vins et spiritueux, à Hem.

Le bâtiment dans lequel s'est déclaré l'incendie renfermait quinze cents hectolitres d'alcool pur et quantité de vins. Huit ouvriers étaient occupés à soutirer l'alcool contenu dans de grandes cuves et à le transvaser dans des tonneaux pour en faire l'expédition. Ils s'éclairaient avec une lanterne. Au cours des opérations, la bougie s'étant renversée mit le feu à une petite flaque d'alcool, qui s'embrasa subitement le communiqua à des fûts de spiritueux en vidange qui firent explosion. Trois des ouvriers furent entourés de flammes; ils réussirent néanmoins à sortir de l'entrepôt, mais ils ont de graves brûlures sur tout le corps.

On put circonscrire l'incendie et protéger les autres magasins et l'habitation de M. Dereux. Les dégâts s'élèvent à plus de deux cent mille francs.

Incendie de forêts. — On nous télégraphie de Marseille le 27 juillet à dix heures trente du matin :

Les vertes pinèdes qui recouvrent les collines bordant la côte nord du golfe de Marseille sont en feu depuis hier soir. L'incendie qui a pris naissance dans la commune de Carry s'est étendu jusqu'à Ensues et le Rove sur un parcours de plus de dix kilomètres. Un vent violent continue à souffler qui active les flammes.

Une compagnie du 141e d'infanterie est partie ce matin pour aider aux secours. On craint qu'il ne se trouve des maisons d'habitation dans les bois qui brûlent toujours.

INFORMATIONS DIVERSES

— Nous avons reçu pour les familles des victimes du naufrage des goélettes *Hygie* de Paimpol, et *Glaneur* de Dahouet, de : S. G., 20 fr., Mme et Mlle J. V., 100 fr., Alfred Boizel, 50 fr., S. M. X., 10 fr.; ensemble 180 fr., que nous envoyons par moitié au maire de Paimpol et à M. Carfantan, armateur à Dahouet, chargés de la distribution des secours.

Cette souscription est close dans notre journal.

En outre, nous avons reçu, pour les *Colonies de vacances*, de : B., 50 fr., M. Lotte, 32 fr., Christiane et François, 50 fr., C. 20 fr., Alfred Boizel, 50 fr., Evenement heureux, 50 fr., M. et Mme Ch. B., 50 fr.; ensemble 252 fr., que nous envoyons à Mme Frank-Puaux, présidente de l'œuvre, 41, boulevard Raspail.

— Aujourd'hui a été célébré à la mairie de la rue d'Anjou le mariage de M. Jacques-Louis Dumesnil, député et conseiller général de Seine-et-Marne, avocat à la cour, avec Mlle Marcelle Ollendorf, fille de notre confrère M. Paul Ollendorf, l'ancien éditeur bien connu.

Le docteur Maréchal, adjoint au maire du 8e arrondissement, a procédé à la cérémonie et félicité les jeunes mariés.

Les témoins étaient : pour la mariée, MM. Robert Cornély, son oncle, et Albert Père, notaire à Paris ; pour le marié, MM. Louis Puech, député de Paris, vice-président de la Chambre des députés, et le comte François de Brémond d'Ars, capitaine commandant au 27e dragons, beau-frère du marié.

Dans l'élégante assistance, nous avons remarqué de nombreuses notabilités du monde politique, littéraire et artistique.

— On annonce que Mme Catherine Schumacher, veuve du marquis Armand de Guerry de Beauregard de Maubreuil d'Orvault, a institué légataire universel l'institut Pasteur, auquel elle laisse la somme d'un million.

Elle a fait en outre les legs suivants : Académie des sciences morales et politiques, 100,000 fr., et en outre, pour l'œuvre de Mme Carnot en faveur des veuves, 100,000 ; Société générale de l'œuvre des orphelins et des veuves des pêcheurs de toutes les côtes de France, 200,000 ; ville de Paris, pour servir au dégagement des petits gages et hardes déposés par les indigents, 100,000 ; hôpital d'Ormesson pour les tuberculeux, 50,000 ; hôpital de Villepinte pour les filles tuberculeuses, 50,000 ; hospitalité de nuit, 25,000 ; Société de secours aux blessés militaires, 15,000 ; Société des victimes du devoir, aux pompiers de la ville de Paris et aux agents de police, 50,000 ; Assistance par le travail, 50,000 ; Société protectrice des engagés volontaires des maisons correctionnelles, 15,000 ; Société des pauvres honteux, 25,000 ; Société protectrice des enfants martyrs, 10,000 ; œuvre de Mlle Chupin, 5,000 ; Société d'encouragement au bien, 5,000 ; œuvre de l'asile Sainte-Germaine pour les jeunes filles pauvres et infirmes, 25,000 ; Société des jeunes ouvrières, 1,000 ; Société des inventeurs-artistes industriels, 10,000 ; pauvres de Paris, 10,000.

On sait que Mme Catherine Schumacher avait épousé, vers la fin de l'Empire, le fameux marquis de Maubreuil, qui avait promis aux alliés de jeter à terre la colonne Vendôme, et qui était alors âgé de quatre-vingt-trois ans.

— La Compagnie d'Orléans vient d'établir un nouveau service de voitures automobiles pour le transport rapide des voyageurs et de leurs bagages de la gare de Paris-quai d'Orsay à domicile et *vice versa*.

Ces voitures, omnibus à six places et coupés trois-quarts à quatre places, sont spacieuses et confortables. Les demandes sont reçues dans les deux gares de Paris-P.-O. et dans les bureaux de ville de la compagnie.

— Exposition de mobiliers complets par milliers, aux Grands Magasins Dufayel, sièges, tapis, tentures, etc. Les meubles sont garantis trois ans ou livrés franco de port ou d'emballage pour toute la France. Tous les jours, de 2 h. 1/2 à 6 heures, concert et cinématographe le plus complet qui existe.

— Jamais la ville d'Enghien — qui depuis deux ans organise de superbes manifestations artistiques — n'aura offert à ses nombreux visiteurs une fête aussi magnifique que celle qu'elle prépare pour le dimanche 31 juillet prochain.

Après un corso fleuri auquel prendront part des automobiles, des voitures et des landaus, après une bataille de fleurs et une fête enfantine qui se dérouleront de trois à six heures de l'après-midi, une féerie à grand spectacle en sept tableaux, de M. Fernand de Rouvray, fera revivre sur un immense théâtre de plein air, élevé sur la place du Marché et dont les somptueux décors ont été brossés par le maître Lucien Jusseaume, tous les contes de Perrault.

Quatre mille lampes électriques et quatre projecteurs éclaireront la scène où passeront Anna Thibaud, Paul Fugère, Thérèse Berka, Christine Kerf, le mime Georges Wague, Mme Dayne-Papuello et ses seize petites danseuses. Un orchestre de cent musiciens accompagnera les artistes, les chœurs, les ballets et les divertissements.

Le spectacle, qui commencera à neuf heures pour se terminer à dix heures quarante-cinq, est placé sous la direction de M. Combes.

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE ROCHETTE

DÉPOSITION DE M. VACHER, SYNDIC DE FAILLITE

La séance de la commission d'enquête s'est terminée par l'audition du syndic de faillite Vacher, qui a été entendu en présence de M. le procureur général Fabre. Voici le compte rendu de cette fin de séance :

M. Vacher, syndic de faillite, est introduit.

M. Vacher. — Je vous remercie de m'entendre malgré l'heure tardive. Mon confrère M. Faucon a été chargé dès le lendemain de l'arrestation de M. Rochette de renseigner le président du tribunal de commerce sur la situation des banques que cette arrestation laissait en désarroi. M. Faucon a rendu compte verbalement de ses démarches à M. Chapuis. Puis il a pris son congé annuel. C'était au mois d'avril. J'ai été chargé par M. Chapuis de poursuivre l'enquête ébauchée par M. Faucon, le 14 avril, je crois. J'ai consigné le résultat de mes recherches dans des rapports qui ont été remis au président du tribunal de commerce, l'un le 24, l'autre le 29 avril. Le 28 avril, M. le président Ditte a restreint le séquestre dont M. Graux était chargé à 2,750,000 francs. Le 29 avril, je ne saurais préciser l'heure, j'ai vu au Palais M. Graux, administrateur judiciaire, qui m'a dit qu'à la suite du référé de la veille, il avait rendez-vous le même jour à cinq heures avec les administrateurs du Crédit minier pour leur remettre une somme de 1,600,000 francs.

Recueillant ce renseignement qui était capital, j'ai prié M. Graux de venir apporter ce renseignement lui-même au président du tribunal.

M. Graux s'est transporté avec moi chez le président du tribunal de commerce, M. Chapuis. M. le président du tribunal de commerce jugeant nécessaire de compléter ses renseignements s'est rendu chez le procureur général. Je l'ai accompagné, mais je n'ai pas assisté à l'entretien.

En revenant, M. Chapuis et moi sommes revenus devant la section qui délibérait.

La section, puis le tribunal a pris connaissance de mon rapport. M. Graux et moi lui avons donné en outre quelques explications verbales.

D. A quelle heure avez-vous été avisé de l'emploi qui allait être fait de ces 1,600,000 francs?

R. A deux heures et demie.

D. A quelle heure a été déclarée la faillite?

R. Vers six heures.

D. Quelles informations M. Ditte avait-il la veille, quand il a paru rendre au Crédit minier une certaine autonomie?

R. Je l'ignore.

D. Le juge avait donné une certaine marque de confiance au Crédit minier et avait constitué, au profit du séquestre, une réserve, diminuée, il est vrai, et un pourcentage sur les rentrées du Crédit minier.

M. Ditte l'a fait sans aucune protestation de M. Graux. C'est le même M. Graux qui, le lendemain, a poussé à la faillite?

R. M. Graux m'a dit : « En vertu de l'ordonnance qui rend libre une partie des fonds, je vais remettre telle somme aux administrateurs du Crédit minier. »

M. Graux n'avait pas poussé à la faillite.

Ce fait m'a paru très important.

A côté du président des référés, il y a un tribunal de commerce. Ce tribunal de commerce se faisait renseigner depuis un mois.

D. M. Graux n'a pas arrêté M. Ditte? Il n'a donc pas pressenti les périls?

R. Je n'assistais pas à ce référé. Je ne sais pas ce qui a été dit.

D. Pour quelle raison M. Graux vous a-t-il informé de l'emploi qu'il allait faire des fonds?

R. Il savait que j'étais chargé de l'enquête par le tribunal de commerce; je l'avais vu plusieurs fois auparavant.

D. Est-ce que M. Graux ne pouvait pas considérer l'emploi qui devait être fait de ces fonds comme une raison pour lui de revenir devant M. Ditte?

R. M. Graux n'avait pas à se constituer le défenseur des intérêts des créanciers du Crédit minier.

Vous paraissez croire que la communication que m'a faite M. Graux a été la cause de la déclaration de faillite, elle n'a fait que devancer le moment.

D. Savez-vous ce que le président du tribunal de commerce est allé faire chez le procureur général?

R. Je ne sais pas. Le président m'a dit qu'il allait compléter ses renseignements.

Il a pensé sans doute qu'il pouvait y avoir dans les instructions en cours des choses susceptibles d'intéresser le tribunal.

Le procureur général. — M. Vacher peut-il dire si de près ou de loin je suis intervenu dans la déclaration de faillite?

M. Vacher. — En aucune façon.

D. Combien de temps la section qui a délibéré sur la faillite a-t-elle délibéré?

R. Une heure environ.

D. Quel résultat a donné la faillite après la liquidation?

R. Le passif du Crédit minier dépasse 40 millions. 19 sont éminemment suspects. Restent 21 millions.

J'ai imposé à l'amiable aux créanciers qui étaient aussi responsables que le Crédit minier de rester à l'écart de la répartition des deniers et de ne faire valoir leurs droits qu'après que les petits créanciers auraient été désintéressés.

Dans ces conditions, je donnerai un très gros dividende, mais au quart ou au cinquième seulement des créanciers.

Les porteurs d'actions des sociétés filiales ne sont pas des créanciers dans la faillite du Crédit minier.

D. Est-il de règle de remplacer un syndic quand il part en vacances? M. Faucon a-t-il été averti qu'il serait remplacé?

R. L'enquête instituée par le tribunal de commerce est une enquête officieuse. M. Faucon n'avait pas de titre.

D. Est-il d'usage que l'homme qui a été chargé de l'enquête officieuse, quand la faillite est prononcée, soit nommé syndic?

R. Généralement.

D. M. Faucon partant en Tunisie renonçait par là, au cas où il aurait prévu la faillite, à la certitude d'une rémunération extrêmement large?

Il est bien permis de supposer que dans le rapport verbal qu'il a fait au président du tribunal de commerce, avant de s'en aller, il n'a pas dit un mot qui inclinât le tribunal à prononcer la faillite?

R. Je crois que M. Faucon a pensé que les travaux qui restaient à accomplir au Crédit minier dureraient plus que les trois semaines dont il avait besoin pour visiter son domaine en Tunisie.

M. Vacher se retire.

La séance est levée.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUILLET

M. *Bellan* préside.

LE RÉGIME DU GAZ. — Comme conclusion au débat provoqué par *M. Lajarrige* sur la gestion de la Société du gaz de Paris, le Conseil a décidé hier qu'il n'y avait pas lieu de dénoncer le traité actuel.

M. Dausset avait repris une à une pour les réfuter victorieusement les assertions de *M. Lajarrige* touchant le fonctionnement de la société. Il avait démontré que le traité est un des meilleurs que le Conseil ait jamais passés dans l'intérêt de la Ville, et très applaudi, avait conclu au maintien du *statu quo*.

Vainement M. Navarre avait ensuite fait l'apologie de l'exploitation en régie directe. Le *préfet de la Seine*, qui prit le dernier la parole, combattit toute modification au traité. Si *M. de Selves* est disposé à associer dans la plus large mesure — et la convention le prévoit — le Conseil municipal au contrôle de l'exploitation, ce serait, à son avis, « folie » que de dénoncer un traité dont la Ville tire tant d'avantages.

Le vote eut lieu aussitôt après le discours du préfet et sur le texte proposé par M. Félix Roussel au nom de la 1re commission. Le Conseil écarta par 47 voix contre 23 la proposition de dénonciation de *M. Lajarrige*.

La session est close.

TRIBUNAUX

Le comte et la comtesse Potocki. — Le comte Nicolas Potocki, sujet russe, d'origine polonaise, épousait le 5 novembre 1870, en Angleterre, Mlle Pignatelli, d'origine italienne, encore mineure, avec laquelle il s'était fiancé en France. Il n'y avait pas eu de contrat.

Six ans après, le comte Nicolas Potocki recueillait la succession de son père, évaluée 19 millions. Le 17 février 1901, un jugement du tribunal de la Seine prononçait la séparation de corps entre les époux et fixait à 100,000 francs la pension annuelle que le comte devait servir à la comtesse.

Les 19 millions recueillis par M. Nicolas Potocki, après le mariage, lui appartenaient-ils privativement ou devait-il *les partager avec sa femme?* En d'autres termes, le régime matrimonial des époux Potocki était-il celui de la séparation de biens ou celui de la communauté légale?

Après plaidoiries de Mes Raymond Poincaré et Hamel, la première chambre de la cour, présidée par le sénateur premier président Emile Forichon, a rendu un arrêt dont voici les principaux considérants :

... Qu'ainsi la communauté intentionnelle des époux ne peut se déduire du choix du domicile conjugal à venir, puisqu'il était alors et est resté longtemps incertain, mais seulement des traditions de famille, du caractère et de l'âge des conjoints, des conditions dans lesquelles a été célébré leur mariage, de leur respect pour leurs parents et de leur souci d'obéir à leur loi nationale ;

Que cet ensemble de présomptions, résultant des débats et des circonstances du procès, démontre qu'ils ont alors choisi le régime de la séparation de biens ;

Attendu qu'en 1876, Nicolas Potocki recueillit l'opulente succession laissée par son père, dont il était seul héritier, et qu'il continua à habiter avec sa femme l'hôtel de l'avenue de Friedland, sans incident intéressant le litige actuel jusqu'en 1887...

L'arrêt de la cour, après avoir déclaré que le régime matrimonial des époux est la séparation de biens, statue sur la demande subsidiaire en augmentation de pension formée par la comtesse Potocka.

Considérant, ajoute l'arrêt, que cette somme de 100,000 francs est suffisante, eu égard aux besoins de la femme et aux ressources du mari, et que la cour ne peut tenir compte des dépenses qualifiées très sévèrement par la demanderesse elle-même...

La pension de la comtesse Potocka reste donc fixée à 100,000 francs par an.

Financier trop audacieux. — Le financier Pierre Gérin est le fondateur de plusieurs sociétés dont le siège social se trouve à Bruxelles. Désirant donner de l'extension à ses affaires, il installa boulevard de Courcelles, à Paris, une succursale où il recourut, pour drainer l'épargne française, à des moyens qui l'ont amené hier devant le tribunal correctionnel.

Après avoir créé le « Syndicat d'arbitrage » au capital de cinq cent mille francs, il imagina la Société des Messageries auto-rapides. Le capital fixé à six millions était représenté par 60,000 actions attribuées comme actions d'apport aux fondateurs. Or, il paraît que les apports étaient sans nulle valeur.

Grâce à ces deux entreprises, l'audacieux financier avait commis pour cinq à six cent mille francs d'escroqueries.

Pour ces faits, M. Pierre Gérin et deux de ses rabatteurs, MM. Gaston Juteau et Fernand Planès, ont été condamnés par la 11e chambre, le premier à deux ans, et les deux autres à un an chacun de prison.

NÉCROLOGIE

On nous annonce, de Lyon, la mort de M. Brunard, ancien député de la 3e circonscription de Lyon, qui ne s'était pas représenté aux élections du 24 avril dernier et qui a été remplacé par M. Augagneur. M. Brunard a succombé aux suites d'une attaque d'hémiplégie qui l'avait frappé au cours d'une séance de la Chambre, il y a quelques mois. Né à Cublize (Rhône) le 6 mai 1837, le défunt était venu à Lyon en faisant son tour de France comme compagnon serrurier. Il devint entrepreneur et siégea au conseil de prud'hommes. Conseiller d'arrondissement depuis 1895, conseiller municipal et adjoint à la mairie du 3e arrondissement pendant près de quinze ans, M. Jules Brunard était très populaire dans le quartier de la Guillotière. Une des œuvres dont il était président, le Denier des écoles de la Guillotière, est toujours citée comme un modèle parmi les œuvres d'encouragement à l'enseignement laïque.

Mme veuve Jobert, M. George Kaufmann, son neveu, et sa famille en Amérique ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M. le docteur Clément Jobert, professeur de physiologie à l'université de Dijon, officier de l'instruction publique, décédé à Dijon le 26 juillet, dans sa 71e année.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

BIBLIOGRAPHIE

La Belgique moderne. — Terre d'expériences, par HENRI CHARRIAUT, chargé de mission en Belgique par le gouvernement français. Flammarion, 1 vol.

M. Henri Charriaut est parti de la formule de Reclus, « la Belgique, champ d'expérience de l'Europe », et il a considéré ce pays comme étant, à l'heure présente, un véritable « laboratoire social ». Le fait est que le peuple belge s'est risqué, au point de vue politique et social, à une série d'expériences extrêmement intéressantes et qui valent d'être étudiées de près parce que les résultats obtenus peuvent, avec des variantes imposées par la différence des caractères nationaux, s'adapter ailleurs. M. Henri Charriaut s'est donc livré à une étude très sérieuse, très minutieuse de toutes les manifestations de la vie belge, et pour qui connaît ce pays, on doit reconnaître l'absolue sincérité de son œuvre. Son livre est un livre de bonne foi; car tous les graves problèmes qui se posent actuellement en Belgique, il s'est efforcé loyalement de les exposer en remontant jusqu'aux causes premières des malentendus et des conflits.

Les chapitres que l'auteur consacre aux influences raciales, à la perpétuation à travers l'histoire du dualisme entre Flamands et Wallons, le prouvent suffisamment. Il nous montre les habitants « moulés sur la nature du sol » et il établi fort bien ce qu'il y a de factice dans cette conception d'une « âme belge », alors qu'il y a entre les deux races des aspirations inconciliables, des oppositions absolument ennemies; mais il reconnaît aussi qu'il y a une « conscience belge », ce qui est très différent. Les Français feront bien de lire avec une attention particulière les pages que M. Charriaut consacre au « flamingantisme » à tendances germaniques, dirigé contre l'esprit français. Pour qui connaît la situation exacte, ces considérations n'ont rien d'exagéré.

Ayant ainsi expliqué les influences raciques, qui jouent un rôle considérable dans la formation nationale de la Belgique moderne, M. Henri Charriaut s'est appliqué avec la même sincérité à étudier la situation politique, économique et sociale qui en résulte. Il montre par des faits d'une précision remarquable dans les détails comment le traditionnel esprit de liberté a amené les Belges à une tolérance relativement large en matière politique et il va jusqu'à considérer que la Belgique pèche par excès de « libertisme ». Les circonstances très spéciales qui ont amené, il y a vingt-six ans, l'écrasement du parti libéral entre le parti catholique et le parti ouvrier tout-puissants, la nécessité de l'orientation actuelle du libéralisme belge vers le peuple; le fait social très important de la compression des classes moyennes, — *le petit commerce étant anéanti par les grands* magasins d'une part et les énormes coopératives socialistes d'autre part, de telle sorte que les petits bourgeois sont rejetés dans le prolétariat, — enfin toute la politique agraire qui tend, par l'enseignement agricole et même l'intervention de l'Etat, à réagir contre la désagrégation des moyennes propriétés, tout cela est exposé avec une belle clarté et les leçons qui s'en dégagent valent d'être examinées de près par ceux qui ont le souci du grand problème social de l'heure présente.

La partie du livre de M. Charriaut consacrée au socialisme, au syndicalisme et à la politique réaliste a été très discutée dans la presse belge, et les journaux catholiques, notamment, ont tiré argument de ses constatations pour alimenter leurs polémiques contre le socialisme. Il est certain que le mouvement réformateur existe en Belgique dans tous les partis, aussi bien chez les catholiques et les libéraux que chez les socialistes, et ce que dit M. Charriaut de l'action des « prêtres sociaux », de l'influence des syndicats chrétiens, est absolument exact. Il n'est plus un gouvernement qui, en Belgique, pourrait s'abstenir de proposer des lois sociales. L'action des partis ne diffère dans ce domaine que par la méthode et la mesure. Si les lois sociales réalisées par les catholiques peuvent être qualifiées de « lois de façade », il est certain pourtant que le principe de la liberté subsidiée présente à l'expérience des avantages sérieux qu'on ne pourrait attendre de la méthode de contrainte.

M. Charriaut se plaît d'ailleurs à relever qu'en Belgique le socialisme n'est pas destructeur et qu'il respecte la propriété en tant qu'elle est associée au travail. Il cite de sa part des exemples d'opportunisme et de modérantisme qui sont évidemment curieux; il peut parler avec raison du « socialisme apprivoisé », quand certains puissants groupements socialistes se prononcent contre les grèves en temps de crise et quand la nécessité d'assurer la prospérité des coopératives assagit les dirigeants. Mais il ne faudrait pas trop s'y fier pourtant, et M. Charriaut, nous semble-t-il, n'accorde peut-être pas toute l'importance qu'ils ont aux éléments purement révolutionnaires qui s'affirment de plus en plus au sein du parti ouvrier organisé et qui cherchent dans tous les congrès à imposer des formules extrêmes.

Le socialisme belge pris dans son ensemble est réformiste, parce que ses dirigeants sont essentiellement des intellectuels, pour la plupart d'anciens radicaux, et parce que le parti ouvrier a été réellement organisé sur la base des groupements professionnels et du mouvement coopératif qui doit mener inévitablement au socialisme commercialisé, mais le parti ouvrier belge compte encore des réserves inquiétantes et qui certainement agiraient en opposition au réformisme si par le renversement du gouvernement catholique, la question de la participation des socialistes au pouvoir se posait demain.

Le livre de M. Henri Charriaut constitue une des études les plus complètes qui aient été écrites sur la Belgique, et ce qui ajoute aux qualités d'intelligente observation qu'il atteste, c'est, nous le répétons, la sincérité de la documentation et la parfaite clarté de l'écriture. — *R. de M.*

THÉATRES

Voici venir — si le temps ne s'y oppose pas — les représentations en plein air.

Au théâtre de la Cité de Carcassonne, le programme complet des fêtes qui vont être données sous la direction du docteur Charry, dont le délégué général à Paris est M. Gabriel Boissy, est le suivant :

Le 31 juillet, à trois heures, *Charles VII chez ses grands vassaux*, drame en cinq actes, d'Alexandre Dumas père : Mlle Madeleine Roch, Bérengère; MM. Magnat, Savoisy ; Romuald Joubé, Yacoub ; Albert Lambert père, le chapelain ; Dauvilliers, Guy-Raymond ; Jean Hervé, Charles VII ; Marc Gérard, André ; Clarens, Dunois ; Polack, Balthazar, etc. ; Mlles Marcelle Schmitt, Agnès Sorel ; Valpreux, le page ; Yvonette, Isabelle, etc. La soirée se terminera par l'embrasement de la cité.

Le 1er août, à huit heures, première représentation en France d'*Hamlet*, avec M. de Max, dans le rôle d'Hamlet ; Mlle Madeleine Roch, la reine ; MM. Albert Lambert père, Polonius ; Henri Pérrin, le roi ; Jean Hervé, Laërtes ; Magnat, le spectre ; Marc Gérard, Rosenkrantz et le 1er fossoyeur ; Jean Clarens, Horatio ; Polack, Marcellus et le 2e fossoyeur ; Le Bon, Osric ; etc. Mlles Yvonne Boucher, Ophélie ; Marcelle Schmidt, Baptista ; Valpreux, le prologue, etc. Le 6 août, à huit heures, première représentation en plein air de *Chantecler* de M. Edmond Rostand, par les artistes de MM. Hertz et Coquelin, avec M. Jean Coquelin dans Patou, M. Romuald Joubé dans Chantecler, Mlle Mellot dans la Faisane, et M. Deschamps dans le Merle.

Au théâtre Antique d'Orange : les répétitions des pièces qui doivent être jouées les 6, 7 et 8 août au théâtre Antique d'Orange ont commencé dans la salle du Trocadéro, gracieusement mise à la disposition des artistes par M. Dujardin-Beaumetz. Le spectacle de la première journée se composera du *Cid* et du troisième acte de *Psyché*. Le rôle du Cid sera rempli par M. Albert Lambert fils et celui de Chimène par Mlle Madeleine Roch. M. Paul Mounet sera don Diègue. Les autres rôles seront tenus par MM. Froment et Max Barbier, Mmes Céliat, Jeanne Rémy et Garay-Myriel. Dans *Psyché*, le rôle de Psyché sera joué par Mlle Yvonne Boucher et ceux de Zéphire et de l'Amour par Mme Garay-Myriel et M. Raymond Lyon. Le 7 août, le spectacle se composera d'*Alkestis* et de *Liguria*, et le 8 on donnera *Hamlet* avec M. Mounet-Sully.

Au théâtre Antique de la Nature, M. Albert Darmont monte dimanche prochain, à Champigny-la-Bataille, *Polyphème*, poème dramatique, d'Albert Samain, et *la Femme de Tabarin*, de Catulle Mendès.

— Ce soir :

A l'Opéra, dans *Tannhæuser*, Mlle Rose Féart chantera Elisabeth pour la dernière fois avant son départ en congé. M. Noté, également, ne chantera plus que ce soir le rôle de Wolfram. M. Frantz interprétera Tannhæuser et M. Gresse le Landgrave ; Mlles Mancini et Laute-Brun sont aussi de la distribution.

A la Comédie-Française, *Un Cas de Conscience*, de MM. Paul Bourget et Serge Basset, sera donné avec *le Barbier de Séville*. La comédie de Beaumarchais sera interprétée par MM: Dehelly, Siblot, Brunot, Joliet Granval, Garay, Lafon, Décard et par Mlle Yvonne Lifraud.

Au théâtre de la Gaîté, dernière représentation de *la Loi de pardon*.

— M. Gabriele d'Annunzio, comme nous l'avons dit, travaille actuellement à deux pièces dont l'une, *l'Ombre d'Antigone*, est réservée au Théâtre-Français, et dont l'autre est destinée au Vaudeville.

— On annonce la mort de Mme veuve Léon Daulnoy, la mère du docteur R. Daulnoy, président de la Société des médecins de théâtre, oculiste de l'Association des secrétaires de rédaction et des grandes associations de presse.

Les obsèques seront célébrées à Nancy.

SPECTACLES DU MERCREDI 27 JUILLET

THÉATRES

Opéra, 8 h. — Tannhæuser.

Vendredi : Samson et Dalila ; la Korrigane.

Français, 8 h. 1/2. — Un cas de conscience ; le Barbier de Séville.

Jeudi : Arlequin poli par l'amour ; Œdipe roi. — *Vendredi :* le Demi-Monde. — *Samedi :* Denise. — *Dimanche* (mat. grat.) : le Mariage forcé ; la Grève des forgerons ; Il ne faut jurer de rien ; (soirée) : Ruy Blas. — *Lundi :* Un cas de conscience ; les Femmes savantes. — *Mardi :* Hernani.

Gymnase, 9 h. — Miquette et sa mère.

Vaudeville, 9 h. 1/4. — Le Secret de Polichinelle.

Gaîté-Lyrique, 8 h. 3/4. — La Loi de pardon.

Renaissance, 9 h. — Le Mariage de Mlle Beulemans.

Porte-Saint-Martin, 8 h. 1/2. — Chantecler.

Athénée, 8 h. 1/2. — A l'Abordage ; le Danseur inconnu.

Bouffes-Parisiens, 8 h. 3/4. — La Dame de chez Maxim's.

Ambigu, 8 h. 3/4. Reportage de M. Plouf ; Bagnes d'enfants.

Folies-Dram. 8 h. 1/2. — La Villa Cupidon ; la Conscrite.

Fh. Apollo, 9 h. — La Veuve Joyeuse.

Marigny, 8 h. 1/2. — La Revue de Marigny.

Déjazet, 8 h. 1/2. La Main de ma fille ; le Papa du régiment.

Enghien, sources sulfureuses. Etab. thermal. Casino. Th. : Miquette et sa Mère.

SPECTACLES-CONCERTS

Grands Magasins Dufayel. — 2 h. 1/2 à 6 h. — Concert et cinématographe tous les jours, sauf le dimanche.

Tuileries, 8 h. 1/2. — *Mardi, jeudi, samedi, dimanche :* Concerts symphoniques avec chœurs et orchestre.

Tr Eiffel. 10 h. à la nuit. Restaurant au 1er étage. Théâtre.

Jardin d'acclimatation. — Attractions diverses.

ALCAZAR. — AMBASSADEURS. — CIGALE. — JARDIN DE PARIS. — LUNA-PARK. — MOULIN DE LA GALETTE. — MOULIN-ROUGE. — SCALA.

SPORT

AÉRONAUTIQUE

LE PRIX DES OFFICIERS AVIATEURS

Le ministre de la guerre a désigné MM. de La Vaulx, Léon Barthou et Soreau, membres du comité de l'Aéro-Club de France, pour faire partie de la commission d'attribution du prix Lazare-Weiller, pour récompenser l'officier aviateur qui aura accompli en 1910 le plus bel exploit d'aviation.

LA TRAVERSÉE DU LAC DE GENÈVE

Un aviateur genevois, M. Armand Dufaux, en présence des successives traversées de la Manche, a, paraît-il, décidé de tenter la traversée du lac Léman dans le sens de la longueur, qui a une soixantaine de kilomètres.

M. Armand Dufaux se proposerait de partir du point où le Rhône pénètre dans le lac pour atterrir à Genève, soit sur le terrain du golf, soit dans le parc des Eaux-Vives.

La tentative aurait lieu dans quelques jours.

LA QUESTION DES CERFS-VOLANTS

Les beaux résultats qu'ont obtenus à Reims les cerfs-volants militaires ont ramené l'attention sur ces appareils. Les personnes que la question intéresse peuvent s'adresser à MM. Gomès et Cie, 63, boulevard Haussmann, qui s'en sont toujours occupés très activement.

AUTOMOBILISME

LA DOCUMENTATION AUTOMOBILE

Les amateurs de catalogues, les chauffeurs désireux de connaître les derniers modèles doivent réclamer l'envoi gratuit, qui leur sera fait aussitôt, de la plaquette et des photographies de la nouvelle voiture 9/10 chevaux à 4,500 francs de MM. Rayet-Liénart et Cie, constructeurs à Witry-lez Reims (Marne).

Cette voiture est toute carrossée pour ce prix ; elle a un embrayage métallique et trois baladeurs pour 4 vitesses. C'est la grande nouveauté de 1910, la vraie voiture de tourisme solide et économique.

CYCLISME

LES ÉPREUVES MILITAIRES

Le 7 août sera donné à Champigny le départ de l'unique épreuve organisée en 1910 pour l'obtention du brevet militaire de 150 kilomètres, cette distance devant être couverte en moins de dix heures. On s'inscrit à l'U. V. F., 6, boulevard des Italiens.

BILLARD

UN MATCH WILLIE HOPPE-SLOSSON

On sait que le détenteur actuel de l'emblême offert par la Compagnie Brunswick au champion de la partie au cadre de 45 cent. à un coup, est M. Willie Hoppe, qui a cessé depuis trois ou quatre ans seulement d'être l'enfant se promenant avec un petit banc autour d'une table de billard. George F. Slosson, le champion précédent de cette même partie, doit lui disputer le titre à New-York le 1er octobre prochain.

HIPPISME

A l'occasion des courses de Chantilly, mardi prochain 2 août, la Compagnie du Nord, outre les nombreux trains réguliers, expédiera à partir de 11 h. 20 du matin et jusqu'à 1 h. 30 du soir des trains express de toutes classes suivant les besoins du service.

De même, au retour, après les courses, à partir de cinq heures du soir, il sera expédié de la gare spéciale des courses de Chantilly pour Paris des trains spéciaux de toutes classes suivant les besoins du service.

LIBRAIRIE

La Vie des insectes, recueil des pages les plus intéressantes de J.-H. Favre, que l'Académie vient de couronner une fois de plus (prix Née) pour l'originalité de son œuvre « comme forme et comme pensée », paraît à la librairie Ch. Delagrave en un volume in-8° illustré de planches hors texte.

BRIEUX, de l'Académie française. **Voyage aux Indes et en Indo-Chine.** (Librairie Ch. Delagrave.)

La simplicité voulue de ces notes, recueillies au jour le jour, écrites chaque soir sous l'influence des impressions toutes vives, tel est le premier et l'un des plus essentiels éléments d'intérêt de ce volume.

Par leur franchise, les pages